

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

---

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<b>SEANCE DU 12 MAI 2026</b>
Afférents au Conseil Municipal : <span style="float: right;"><b>19</b></span>	<b>Le douze mai deux mille vingt-six à vingt heures trente</b> , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : <span style="float: right;"><b>19</b></span>	
Qui ont pris part à la délibération : <span style="float: right;"><b>18</b></span>	
Date de la Convocation : <span style="float: right;"><b>5 mai 2026</b></span>	

**Présents** : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, CAYLA Alain, LACOMBE Jean-Pierre, PEGUES Florence, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, CAPMARTIN Marion, FILHOL Justine.

**Absents excusés ayant donné procuration** : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), GARIBAL Christine (procuration à Isabelle MIRABEL), MAZENQ Mélanie (procuration à Marion CAPMARTIN), MARTY Maurice (procuration à Jean-Pierre ISSALY)

**Secrétaire de séance** : RUAT Gaëtan

**Délibération n° 2026 – 49 – Commande publique  
Installation de l'éclairage - Terrains de tennis extérieurs**

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal que le Club de Tennis a sollicité l'éclairage des deux tennis du Parc de la Peyrade pour augmenter l'amplitude horaire des cours et leur pratique.

Une étude d'éclairage aux normes FFT a été réalisé par le SIEDA. L'entreprise SLR a fourni la meilleure offre pour un montant de 25 450.94 euros HT.

Le SIEDA devrait apporter une subvention de 30 % pour la réalisation de ce projet.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de confier les travaux d'éclairage des terrains de tennis à l'entreprise SLR,
- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès du SIEDA.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 21/05/2026
- publication ou notification du : 21/05/2026

Le Maire,  
Jean-Marc CALVET  
ACTE DEMATERIALISE